

Direction des Affaires Juridiques & Citoyennes

Affaire suivie par : Mathieu REGIS  
Référence : MR / ZA / VM

### Objet | Convocation au Conseil Municipal du 04 Juillet 2022

Cher(e) Collègue,  
Chère Collaboratrice, Cher Collaborateur,

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu :  
Le Lundi 04 Juillet 2022 à 18 H 00**

Le Conseil municipal se réunira en Salle du Conseil Municipal de Cenon. Le port du masque n'est plus obligatoire mais est recommandé. La séance sera intégralement enregistrée et diffusée en direct. Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le conseil peut valablement délibérer avec un tiers de ses membres, et chaque conseiller municipal peut être détenteur de deux pouvoirs.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2022.

L'ordre du jour est le suivant :

Délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal – Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Communication

1. **Administration générale** – Rapporteurs **Monsieur le Maire, Laïla MERJOU**
  1. Aide financière exceptionnelle suite aux intempéries de juin 2022 en Gironde - Autorisation d'abonder le fond de soutien métropolitain ;
  2. Mandat spécial pour la prise en charge des frais du déplacement au Maroc pour la caravane médicale ;
  3. Création d'une convention partenariale de financement entre la Ville de Cenon et la Ville de Paredes de Coura dans le cadre du programme « Vous rythmez le jeu » ;
  4. Panoramas Edition 2022 – Protocole d'Accord Technique et Financier – Autorisation de signature ;
  
2. **Ressources Humaines** – Rapporteur **Dominique ASTIER**
  1. Actualisation du tableau des emplois non permanents ;
  2. Actualisation du tableau des emplois permanents ;
  3. Avenants à contrat ;
  4. Mise à disposition d'un agent auprès de l'OCAC ;
  5. Recrutement d'un agent en contrat adulte relais ;
  
3. **Administration Financière** – Rapporteur **Michaël DAVID**
  1. Adoption du Budget Supplémentaire 2022 ;
  2. Subventions aux associations supérieures à 23 000 € ;
  3. Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement sur le Budget Principal de la ville ;
  4. Admission en créances éteintes – société CBW le 7 de Palmer – Budget Annexe Tennis ;
  
4. **Culture** – Rapporteur **Laila MERJOU**
  1. Convention avec l'EPLC – Avenant de prolongation à la convention d'occupation avec l'Etablissement Public Local Culturel le Rocher de Palmer ;
  
5. **Solidarité – Séniors – Politique de la Ville** – Rapporteur **Huguette LENOIR**
  1. Plan de sauvegarde Copropriété Palmer – Convention 2022-2027 – Participation financière de la Ville ;

6. **Transition écologique** – Rapporteur **Laurent PERADON**
  1. Convention avec le CREPAQ pour l'installation d'un « frigo zéro gaspi » rue Camille Pelletan, près du self des écoles Cassagne à Jaurès et de la résidence Autonomie ;
7. **Urbanisme** – Rapporteur **Cihan KARA**
  1. Projet de Guichet Unique : Signature d'une convention d'occupation avec Aquitanis – local sis 15 avenue Roger Schwob ;
8. **Citoyenneté – Démocratie Locale** – Rapporteur **Hürizet Günder**
  1. Création du Conseil Municipal des Enfants ;
9. **Education – Enfance - Jeunesse** – Rapporteur **Alexandre MARSAT**
  1. Départ des enseignants - réception

Vous trouverez de plus ci-joint,

- les délibérations
- et un pouvoir

que je vous demande de bien vouloir remplir et signer, sans oublier d'y porter la mention « bon pour pouvoir » et d'y indiquer le nom du conseiller municipal à qui vous souhaitez donner pouvoir, au cas où vous ne pourriez participer à cette séance.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, Chère Collaboratrice, Cher Collaborateur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Fait à Cenon, le 27 juin 2022

**Jean-François Egron**  
Maire de Cenon